

20% des PRINCIPES RATIONELS DE BASES

(qui représente 80 % d'importances / PARETO)

PRINCIPE RATIONEL N°1

PARADOXALEMENT AVOIR UNE CONFIANCE LIMITÉE EN LA RAISON HUMAINE

La nature humaine est ainsi faite, que pour faire bouger les chose, il vaut mieux faire appel, à :

- 1) l'incitation (la carotte)
- 2) la répression (le bâton)
- 3) la raison (logique, intelligence, tolérance, solidarité, fraternité),
elle consiste globalement, à faire passer l'intérêt d'un plus grand nombre avant son intérêt particulier

PRINCIPES RATIONEL N°2 :

SIMPLICITE

Le fonctionnement de l'État, la constitution et toutes les lois doivent être compréhensibles par 80 % des bacheliers actuels.

« pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer »
(un mal très français)

=>

lorsque ça marche pas, simplifier et non l'inverse.
*Simplifier, simplifier, simplifier encore, ... voire supprimer !
d'accord,
Il est souvent facile de faire compliqué, et compliqué de faire simple*

APPLICATION A LA LEGISLATION

A pas cherché à prévoir dans les lois tous les cas particuliers qui peuvent se présenter.

Avoir confiance dans l'intelligence de la justice pour ces cas particuliers.

Ne plus faire de la jurisprudence une règle ou un précédent juridique.

Chaque juge décide au cas par cas, en son âme et conscience.

Les pourvoi en appel sont toujours la en cas d'erreur ou d'injustice.

La responsabilité des juges devant être effective en cas d'abus ou de faute.

PRINCIPES RATIONEL N°3 :

LA LOI DE PARETO

(voir le document sur la LOI DE PARETO)

L'utilisation de la loi des 80/20 (ou de Pareto) , doit être généralisée pour :

- 1) hiérarchisés les problèmes prioritaire (20% de ces causes 80% des tracas)
- 2) résoudre ces problèmes (mettre 80% des moyens, sur ces 20% de problèmes)